

JEU CONCOURS DEF « Dortmund - PSG »

- Assemblée générale -

1. Organisateur et durée du jeu concours

Le District de l'Eure de Football (le DEF), dont le siège social est situé au 327, rue du Luxembourg – 27000 Évreux (ci-après l'« Organisateur ») souhaite organiser un jeu concours intitulé « Jeu concours Dortmund – PSG » dont le gagnant sera désigné dans les conditions définies ci-après. Ce jeu concours se déroulera lors de l'Assemblée Générale, le mercredi 13 décembre 2023.

2. Conditions de participation au jeu concours

- **2.1**. Le jeu concours est gratuit et ouvert à toute personne présente à l'Assemblée Générale du 13/12/2023, licenciée ou non de la F.F.F.
- **2.2.** Le Participant mineur doit, préalablement à sa participation, obtenir une autorisation parentale (le cas échéant de son représentant légal).
- **2.3.** La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement ») disponible sur le site internet du District de l'Eure de Football : https://eure.fff.fr
- **2.4.** Le jeu concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot à la personne désignée gagnante.
- **2.5.** Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraine la nullité de la participation du Participant.
- **2.6.** Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

3. Principe du jeu-concours et modalités de participation



Le jeu se déroule exclusivement lors de l'Assemblée Générale du 13/12/2023, en amont du match de Ligue des Champions « Dortmund – PSG » qui aura lieu ce même jour, à partir de 21 h 00.

Pour valider sa participation, le Participant doit impérativement :

- Scanner le QR Code du jeu concours qui sera proposé
- Remplir entièrement le Google Forms puis envoyer le questionnaire

4. Désignation des gagnants

Le vainqueur du jeu concours est le participant qui aura pronostiqué le résultat du match « Dortmund – PSG » et la minute du premier but. Le vainqueur sera contacté par mail, à l'issue de l'Assemblée Générale.

Si au moins deux personnes pronostiquent le bon résultat et la minute du premier but, un tirage au sort sera effectué parmi ces participants.

Si la minute du premier but n'est pas trouvée, le gagnant sera la personne qui aura pronostiqué le bon résultat et qui aura indiqué la minute la plus proche du premier but marqué lors de la rencontre.

5. Dotation

La dotation du jeu concours est la suivante :

- ⇒ 2 places au stade Océane pour un match de Ligue 1 du HAC (match à définir)
- ⇒ Un survêtement de l'Équipe de France de Football.

6. Résultat et remise de la dotation

A l'issue du jeu concours, l'Organisateur s'engage à communiquer sur Facebook et Instagram le résultat du jeu concours. Le gagnant sera contacté dans les plus brefs délais via l'adresse mail indiquée sur son papier. La dotation sera à venir chercher au siège du district ou, en cas d'impossibilité pour le gagnant de se rendre dans les locaux, envoyée au domicile du gagnant.

7. Gratuité de la participation

La participation se faisant dans le cadre de l'AG du 13/12/2023 sur une base de gratuité, elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

8. Utilisation des données personnelles du participant

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données)., les Participants



du jeu concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles.

Les informations personnelles des Participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi des jeux-concours, et sont indispensables pour participer à ceux-ci.

9. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'Organisateur ne pourra non plus être tenu responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement des jeux-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, Il se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'Organisateur précise que les décisions et résultats proclamés lors de ce jeu-concours sont insusceptibles de quelconques recours.

10. Accessibilité du Règlement

Le Règlement peut être consulté librement sur le site internet du District de l'Eure de Football à l'adresse : https://eure.fff.fr/documents/?cid=33.



11. Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française.

12. Cas non prévus

Les éventuels cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le bureau du Comité de Direction du DEF.

